



République Française
Département de la Moselle

Séance du Bureau communautaire du 30 mai 2023

LISTE DES DECISIONS EXAMINEES

1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir - *dont acte*
2. Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau communautaire en date du 25 avril 2023 - *approuvée*
3. Objet : Attribution du marché d'exploitation des installations de chauffage, ventilation, climatisation, traitement d'eau, traitement d'air et multi technique du centre aquatique communautaire CAP VERT à Breistroff-la-Grande - *approuvée*
4. Objet : Cession d'un terrain sis à Volmerange-les-Mines – Modification portant sur les droits d'enregistrement - *approuvée*
5. Objet : Lotissement I' « Arboretum » à Volmerange-les-Mines : cession de parcelles à la Commune - *approuvée*
6. Objet : Association Nord Moselle+ - Demande de financement de l'Institut de Soudure à Yutz pour son projet COMET (COMPétences nucléaires pour le grand Est) - *approuvée*
7. Objet : Audits Energétiques des bâtiments communautaires – Demande de subvention - *approuvée*
8. Objet : Action de communication – Attribution d'une subvention à l'Association le Guidon Solidaire - *approuvée*
9. Objet : Amicale du Personnel de la Communauté de Communes: subvention complémentaire pour 2022 - *approuvée*
10. Objet : Amicale du Personnel de la CCCE - Demande de subvention pour l'année 2023 - *approuvée*
11. Objet : Convention de partenariat et de commercialisation hors-zone réciproque entre les 13 offices de tourisme mosellans, en présence de l'Union Départementale des Offices de tourisme de la Moselle - *approuvée*
12. Objet : Prise en charge des frais inhérents au déplacement des élus et du personnel communautaire de la CCCE au Festival « Chalon dans la rue » 2023 - *approuvée*

Fait à Cattenom , le 31 mai 2023



1

Affichage : **le 31 mai 2023**

Mise en ligne sur le site ccce.fr : **le 31 mai 2023**

Conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements